

DROIT DE SUITE

# Lactalis : les éleveurs évincés ont trouvé une nouvelle laiterie

Par [Philippe Brochen](http://www.liberation.fr/auteur/1853-philippe-brochen)(<http://www.liberation.fr/auteur/1853-philippe-brochen>) — 17 février 2017 à 19:02





Régis Mainguy, le 2 février à Laudemont (Maine-et-Loire). Photo Franck Toms pour Libération

Les cinq producteurs de lait éconduits par le groupe mayennais après avoir dénoncé leurs rapports commerciaux dans un reportage d'« Envoyé spécial », sur France 2, vont travailler avec l'entreprise LSDH grâce à une marque élaborée par des consommateurs.

*Libération* s'en était fait l'écho il y a peu, à travers [le portrait de l'un d'eux, Régis Mainguy](http://www.liberation.fr/futurs/2017/02/14/regis-mainguy-le-malheur-du-laitier_1548439)([http://www.liberation.fr/futurs/2017/02/14/regis-mainguy-le-malheur-du-laitier\\_1548439](http://www.liberation.fr/futurs/2017/02/14/regis-mainguy-le-malheur-du-laitier_1548439)). Le 14 janvier, cinq producteurs laitiers du Maine-et-Loire recevaient un courrier de Lactalis, le géant mondial de Mayenne, pour leur signifier la fin de leur collaboration commerciale. *«S'il vous appartient d'être en désaccord avec notre politique d'approvisionnement de lait, celle-ci reste cependant de notre ressort et ne peut en toute hypothèse faire l'objet d'un tel dénigrement,* disait le courrier adressé par l'entreprise aux producteurs frondeurs. *Au regard du contexte général ayant entouré vos déclarations, nous avons pris la décision de mettre un terme à nos relations. Eu égard à l'ancienneté de nos relations et afin de vous faciliter la recherche d'un nouveau partenaire, cet arrêt sera effectif le 31 janvier 2018.»* C'est que les cinq agriculteurs avaient eu l'outrecuidance de dénoncer leurs relations commerciales avec le groupe industriel laitier dans un reportage de l'émission *Envoyé spécial* diffusé le 13 octobre sur France 2.

*«Dans les jours qui ont suivi l'annonce de la rupture de*

*contrat, la laiterie LSDH avait dit être prête à nous tendre la main, mais elle n'avait pas de marque en propre. C'est par l'intermédiaire de Nicolas Chabanne, à l'origine de la marque "C'est qui le patron ?" que nous avons trouvé un accord», raconte Régis Mainguy. «Ce lait riche et fort en symboles va se retrouver dans les briques», confirme Nicolas Chabanne, qui a lancé en septembre cette marque dont le cahier des charges, y compris une rémunération des éleveurs supérieure à celle pratiquée par Lactalis, a été défini par des consommateurs.*

Cette laiterie installée à Saint-Denis-de-l'Hôtel (Loiret) collecte le lait de 51 éleveurs du projet initial, des petites exploitations familiales en grande difficulté rassemblées en coopérative dans le département de l'Ain. La chose mérite d'être soulignée : les informations dans la presse faisant état des déboires des cinq éleveurs ont, semble-t-il, éveillé les consciences de certains consommateurs. *«Nous avons reçu des dizaines de messages nous demandant de leur proposer un contrat», atteste Nicolas Chabanne.*

En quatre mois, la marque «C'est qui le patron ?», distribuée dans les magasins Carrefour, a vendu 5 millions de briques de lait. D'autres enseignes de la grande distribution vont bientôt vendre ces briques bleues dans leurs rayons : Intermarché dès le 15 mars, puis Auchan et Cora. De leur côté, les cinq éleveurs commenceront à fournir la laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel durant l'été, car Lactalis a accepté de libérer les éleveurs avant la fin officielle de leur contrat.

Philippe Brochen (<http://www.liberation.fr/auteur/1853-philippe-brochen>)

